

2023-0590  
2023-02-24

# **BUSAN® 1058**

## **MICROBICIDE LIQUIDE**

INDUSTRIEL

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**NO D'HOMOLOGATION: 26404**  
**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPE ACTIF:**

Dazomet ..... 24.0%



**DANGER – POISON**  
**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX**  
**DANGER - IRRITANT POUR LA PEAU**  
**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**CONTENU NET:** Litres

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:** Toxique pour les organismes aquatiques. Ce produit est hautement à très hautement toxique pour les poissons et les espèces aquatiques invertébrées. Tenir éloigné des estuaires, lacs, ruisseaux, rivières et étangs. Ne pas déverser l'eau traitée dans ces eaux. Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture pour humains ou animaux, lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**Laboratoires Buckman du Canada Itée**  
351, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 5V5

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:  
**Chemtrec 703-741-5970**

2023-0590  
2023-02-24

## **MODE D'EMPLOI**

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression d'organismes nuisibles dans les habitats aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles aquatiques.

**UTILISER COMME BACTÉRICIDE POUR CONTRÔLER LES BACTÉRIES ET LES CHAMPIGNONS DANS LES USINES DE PÂTES ET PAPIERS:** Le Busan 1058 est un agent microbicide à spectre large, soluble dans l'eau, efficace pour contrôler la croissance des bactéries et champignons. Le Busan 1058 est conçu pour l'utilisation comme bactéricide pour contrôler les boues microbiennes dans les industries de pâtes et papiers. Utiliser seulement dans des systèmes fermés de chargement et de transfert. Les doses requises de Busan 1058 dépendront de différents facteurs tels le type de système traité, la nature et l'importance de la contamination microbiologique, le niveau de contrôle requis, la température et le pH. En général, le Busan 1058 est utilisé dans les usines de papier à un taux de 0,25 kg à 2,0 kg par tonne de pâte sèche. Contactez votre représentant Buckman pour plus de détails.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans, ni aucun autre plan d'eau, sauf s'ils ont été détoxiqués par des moyens appropriés.

### **POUR LA CONSERVATION DE PÂTES LIQUIDES D'ARGILE, D'ADHÉSIFS, ET DE SUSPENSIONS À HAUTES VISCOSITÉS:**

Pour la conservation de pâtes liquides et de suspensions à hautes viscosités, BUSAN 1058 devrait être ajouté au procédé à un endroit où le système permet suffisamment de temps et d'agitation pour bien se mélanger et se disperser. Ajouter BUSAN 1058 à des concentrations de 0.04 à 0.45% (par poids), basé sur la formulation de pâtes liquides en amidon, argile, carbonate de calcium, ou bioxyde de titane. Formulations de, Suspensions à hautes viscosités (par exemple les solutions de polymère, ou les combinaisons silice-polymère), adhésifs à base d'alcool de polyvinyle / acétate de polyvinyle, adhésifs à base d'amidon, adhésifs à base de dextrine: La concentration de BUSAN 1058 à être ajoutée pour la conservation de ces formulations varie selon les composés, le temps et les conditions d'entreposage. La concentration nécessaire devrait être déterminée par des tests effectués sur des échantillons.

NOTE: Ce produit ne doit pas être utilisé dans la fabrication du papier, carton ou autres emballages destinés à l'industrie alimentaire.

### **MISES EN GARDE:**

#### **DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Nocif ou mortel en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. ÉVITER tout contact avec la peau et les vêtements. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. CORROSIF pour les yeux et la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements, ainsi que toute contamination des aliments. Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, et porter des chaussures de sécurité, des gants résistant aux produits chimiques et une protection couvrant tout le visage (p. ex écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application et tout autre type de manipulation. Utiliser un masque respiratoire approuvé pour les vapeurs organiques dans les endroits mal ventilés et durant les nettoyages, maintenances ou réparations. Se laver les mains et le visage

2023-0590  
2023-02-24

avant de manger, boire, fumer ou utiliser la toilette. Tenir éloigné des flammes nues. Maintenir le contenant fermé lorsque non-utilisé.

### **Mises en garde à l'intention des utilisateurs:**

S'assurer que la ventilation est adéquate pendant l'utilisation. NE PAS appliquer le produit dans des systèmes ouverts. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Se dévêtir immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau à cause d'un vêtement imbibé ou d'un déversement. Se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les utiliser à nouveau. Ranger l'équipement de protection individuelle dans un endroit hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie. Éviter de toucher les surfaces « propres » (par exemple, volant de véhicule, poignées de porte, plans de travail) si on porte un équipement de protection individuelle; sinon, les nettoyer avec de l'eau et du détergent. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. L'enlever dans un endroit désigné et séparé des zones d'activité humaine et de travail. Laver la surface externe des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Éviter de se toucher les yeux ou le visage avant de s'être lavé les mains. Ne jamais utiliser sa bouche pour aspirer le produit d'un contenant ou pour débloquer un tuyau, une buse, etc. Réparer ou remplacer les pièces d'équipement de protection individuelle déchirées ou endommagées. Laver l'équipement de protection individuelle à l'eau chaude, avec du détergent liquide pour grosse lessive; régler la machine à laver au niveau d'eau le plus élevé et au cycle de lavage le plus long. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Si l'équipement de protection individuelle est très souillé, le laver deux ou trois fois. Après le lavage, faire fonctionner la machine à laver pendant un cycle complet avec du détergent. Si possible, faire sécher les vêtements sur une corde à linge. Jeter les pièces de vêtement et autres matières absorbantes qui ont été imbibées de ce produit ou fortement contaminées par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique. Éviter les alcools et les produits contenant de l'alcool. La probabilité de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage

2023-0590  
2023-02-24

gastrique.

### **ENTREPOSAGE**

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.